



RELAIS
PETITE
ENFANCE

Le relais petite enfance est un service gratuit d'accueil, d'informations et d'échanges pour les parents, les assistantes maternelles et les gardes à domicile.

Maison des Générations
Rue du Courgeon
49220 Le Lion d'Angers

Tél : 02 41 95 70 19
07 83 10 78 55
rpe.ccvha@famillesrurales.org



Familles Rurales
Fédération Départementale
3 rue Charles Lacretelle, Beaucozézé.

Tél. : 02 41 18 20 00
Fd.maine-loire@famillesrurales.org

2022

Relais Petite Enfance

Pôle du Lion d'Angers

Communauté de Communes
des Vallées du Haut Anjou

Localisation des matinées rencontre

Erdre en Anjou :
Brain/Longuenée
Vern d'Anjou

Grez-Neuville

La Jaille Yvon

Le Lion d'Angers

Montreuil sur Maine

Sceaux d'Anjou

Thorigné d'Anjou

Renseignements et inscriptions auprès
des animatrices du relais petite enfance



CHARTRE
DES MATINÉES
RENCONTRE



Charte de fonctionnement des matinées rencontre

Qu'est-ce que c'est ?

Ces matinées sont destinées aux enfants de moins de 4 ans **avec leur assistante maternelle ou garde à domicile**. Ce sont des espaces de rencontre et de découverte, d'éveil et de socialisation par le jeu. Plusieurs pôles de jeux sont proposés par les animatrices du relais. Ils tiennent compte des besoins des jeunes enfants, de leurs capacités et intérêts.

Certaines dates de matinée rencontre sont ouvertes aux parents avec leur enfant de moins de 4 ans. Renseignement et inscription auprès du Relais petite enfance.

Qui participe ?

L'enfant choisit son activité suivant ses centres d'intérêts. Il observe, découvre, joue, expérimente, explore, tâtonne, échange, rencontre... Sous le regard attentif et bienveillant des adultes. L'écoute attentive des manifestations de fatigue ou d'inconfort des enfants permettra d'ajuster la durée de participation à leur rythme.

L'adulte référent observe, découvre, expérimente, échange, rencontre... Il accompagne l'enfant dans cette exploration tout en veillant à respecter son rythme. L'adulte ne force pas l'enfant à faire ce qu'il ne souhaite pas faire ou n'est pas encore capable de faire. Il s'efforce d'encourager l'enfant à entreprendre et de ne pas « faire à sa place ». Dans cet espace collectif partagé, chaque adulte doit rester attentif aux enfants dont il a la responsabilité et veiller au bien-être du groupe.

L'animatrice du relais, titulaire du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants, est garante du bon fonctionnement de la matinée. Elle aménage l'espace et propose des supports de jeu variés et adaptés. Elle apporte une écoute bienveillante aux professionnelles et les accompagne dans la réflexion sur leur pratique professionnelle.

La participation des assistantes maternelles

Le fonctionnement des matinées rencontre est basé sur une démarche volontaire des assistantes maternelles. En tant que professionnelles, elles doivent avoir un rôle actif dans l'accompagnement des enfants et la mise en place des activités. Elles apportent leurs expériences, leurs idées, expriment leurs souhaits, leurs difficultés, font des propositions. Chacun participe au rangement du matériel et au petit nettoyage en y associant les enfants.

Au cours de ces matinées, qui sont aussi l'occasion d'échanges et de réflexions sur leur pratique professionnelle, les assistantes maternelles sont tenues d'observer la règle de la discrétion professionnelle.

Si nécessaire, pour le bien-être des enfants et le respect de l'intimité des familles, un rendez-vous peut être pris avec l'animatrice pour échanger en dehors de la présence des enfants et des autres adultes.

Les modalités d'inscription

Pour favoriser un accueil de qualité, le nombre de places est limité. L'accès aux animations du relais petite enfance est **gratuit sur inscription** (sauf exceptions signalées à l'inscription). L'inscription se fait auprès des animatrices. Le planning et le programme des animations sont disponibles au relais ou sur le site internet.

Toute inscription n'est définitive qu'après confirmation par les animatrices.

Une autorisation écrite des parents est obligatoire. Le document à remplir est disponible au relais au petite enfance et sur le site internet.

Les enfants restent sous la responsabilité de leur adulte référent durant toute la durée de la matinée.

En cas de désistement, la personne inscrite devra informer au plus tôt le relais. En cas d'absences répétées sans désistement, la personne pourra se voir refuser l'accès aux animations.

Les animatrices tiennent à jour un registre d'inscriptions où figure l'identité des participants aux ateliers. Ces informations sont utilisées à des fins statistiques et d'amélioration du service.

Santé et hygiène :

Le ménage est fait dans chaque lieu d'accueil avant l'arrivée des groupes.

L'animatrice du relais peut refuser d'accueillir un enfant si elle juge son état de santé incompatible avec la vie en collectivité, afin de limiter les risques de contagion et pour préserver le confort des enfants.

Pour le confort des enfants et l'hygiène des locaux, il est demandé aux participants de prévoir une paire de chaussons pour l'accès aux animations.

DÉROULEMENT TYPE :

- Accueil échelonné
- Regroupement « temps du bonjour »
- Temps de jeux et d'ateliers

Comment s'inscrire ?

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre, chaque professionnelle peut réserver au maximum deux dates par période (entre chaque vacances scolaires) sur sa commune d'habitation.

S'il reste des places disponibles une semaine avant la date de chaque animation, les assistantes maternelles et garde à domicile peuvent s'inscrire en dehors de leur commune d'habitation et/ou à des matinées supplémentaires.

